



# Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.  
RESTREINTE

UNEP/BUR/4  
19 octobre 1981

Original: FRANCAIS

Réunion du Bureau des Parties contractantes à  
la Convention pour la protection de la Mer Méditerranée  
contre la pollution

Athènes, 23 septembre 1981

## COMPTE RENDU

-----

1. Le Bureau s'est réuni à Athènes le 23 septembre 1981, sur l'invitation du secrétariat, sous la présidence de S.E. Monsieur Giovanni Falchi, Italie, avec la participation de Monsieur J. Naggear, Liban (Rapporteur) et Monsieur S. Antoine, Représentant de la France. Monsieur M. Ladjouzi, Vice-Président (Algérie) n'a pas pu être présent à cause de difficultés dues au billet d'avion et son absence a été vivement regrettée. Le secrétariat a été représenté par le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), Monsieur A. Manos et par le Directeur du Centre d'activités du Programme des mers régionales, Monsieur S. Keckes.
2. Le Bureau a adopté l'ordre du jour UNEP/BUR/1. (annexe I).
3. Le Bureau a estimé qu'il convenait d'adresser des informations et des recommandations aux Parties contractantes, relatives à la situation constatée, par l'intermédiaire du secrétariat sous la forme d'une lettre d'envoi accompagnant le présent compte rendu de sa Réunion.
4. Questions relatives au Programme d'action

Les questions exposées par le secrétariat dans le document UNEP/BUR/3 ont donné lieu à un échange de vues approfondi et ont conduit à la formulation des observations et recommandations suivantes :

- 4.1 Le Bureau a pris acte des actions entreprises dans les domaines suivants pour la coopération en Méditerranée:

### Protocole sur les opérations d'immersion:

Engagement d'un expert (M. J.M. Massin, France) pour la mise au point des procédures de notifications des immersions et première notification diffusée par le secrétariat de l'immersion de l'épave du Cavos Cambanos par pétardement.

Protocole relatif à la coopération en cas de situation critique  
créée par des hydrocarbures:

- l'OMCI demande la conclusion d'accords annuels pour ses interventions;
- lancement d'un projet commun CEE - Italie pour aider à la création d'installations de déballastage en Méditerranée et d'un projet PNUD - OMCI intéressant d'autres pays (Algérie, Libye, Malte, Tunisie et Yougoslavie).

Pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau  
continental et des fonds et sous-sol en Méditerranée:

- prochaine distribution des études et documents ayant servi à la rédaction du rapport sur les aspects juridiques de la question.

Fonds interétatique de garantie et questions de responsabilité résultant  
de la pollution en Méditerranée :

- engagement d'un expert (M. A. Lahlou, Maroc) pour compléter l'étude de cette question.

Questions juridiques diverses :

- transmission aux Parties contractantes, en 1981, de l'accord relatif à l'Adriatique entre l'Italie et la Yougoslavie;
- prochaine distribution aux Parties de l'accord intervenu entre la France, l'Italie et Monaco relatif à la Mer Ligure notifié au secrétariat par Monaco.

Evaluation de l'environnement (MED POL) :

- relance des activités à la suite des décisions de la Réunion de Cannes pour faire le point entre la Phase I et la Phase II;
- tenue de 3 réunions du Comité consultatif;
- première réunion du Groupe de travail de coopération technique et scientifique (à Athènes, octobre 1981);
- achèvement de la Phase I et préparation de la Phase II par différents documents scientifiques et techniques avec l'aide de l'OMS, la FAO, le COI, l'UNESCO, l'AIEA et l'OMM;
- nomination par 10 Etats de leur coordonnateur national MED POL (Algérie, Chypre, Espagne, France, Israël, Italie, Malte, Monaco, Turquie, Yougoslavie).

Gestion de l'environnement : Plan Bleu :

- réunions du groupe de coordination et de synthèse au nombre de 5;
- organisations de 4 séminaires de lancement et 4 de confrontation en France et dans deux pays hôtes (Tunisie, Grèce) et sans doute 2 ou 3 de plus avant 1981;
- une réunion de points focaux : 3-4 avril 1981;
- 6 rapports provisoires d'expertise (sur les 12) seront présentés avant 1982 et 4 définitifs.

Programme d'actions prioritaires :

- tenue d'une consultations interagences aboutissant à un programme régional de sept projets d'un coût de \$ 1.059.000 dont les possibilités d'exécution seront discutées prochainement avec les pays intéressés;
- présentation par l'OMT d'un projet régional (\$ 50.000) sous considération;
- présentation à la FAO par le PAP/RAC d'un projet régional sous discussion;
- approbation par la réunion régionale du PNUD pour l'Europe des programmes pour l'aquaculture, les énergies renouvelables et l'eau.

4.2 Au vu des faits précédents le Bureau a formulé les recommandations suivantes :

- en ce qui concerne les MED POL il est recommandé aux Etats qui n'ont pas encore désigné de coordonnateur national (Egypte, Grèce, Liban, Libye, Maroc, Syrie, Tunisie) de le faire dans les plus brefs délais;
- à l'occasion de l'examen du Plan Bleu le Bureau ayant été informé de la situation de M. Ismaïl Sabri Abdalla, Coordonnateur du Plan Bleu, le Président des Parties contractantes interviendra par lettre auprès de l'Egypte, en tant que Partie contractante, en informant de sa démarche toutes les Parties contractantes et en priant le Directeur exécutif d'intervenir auprès des Nations Unies;
- en ce qui concerne la mise en vigueur du protocole relatif à la pollution tellurique, constatant qu'aucune nouvelle signature ou ratification n'est intervenue depuis son dépôt auprès du Gouvernement espagnol, le Bureau recommande au secrétariat de contacter les Etats pour les porter à hâter les formalités de signature ou de ratification de cet important document;
- le Bureau recommande au secrétariat de fournir à la Tunisie l'assistance nécessaire pour l'établissement d'un document précisant les conditions d'établissement et les programmes d'action du Centre sur les Aires spécialement protégés dont la création a été décidée par la Réunion de Cannes.

## 5. Situation financière

Le Bureau prend connaissance du document UNEP/BUR/2 qui expose les différents aspects de la situation financière du Programme d'action pour la Méditerranée et de l'exécution du budget arrêté à la Réunion de Cannes.

Il résulte du document précité ce qui suit (les pourcentages sont calculés par rapport aux prévisions budgétaires):

### 5.1 Ressources pour 1981:

- les reliquats de contributions des Etats, impayés pour 1979 et 1980, s'élèvent, au 31.8.1981, à \$ 75.396 (Albanie exclue), ce qui ramène à \$ 784.604 le disponible du reliquat des exercices 1979 et 1980; (voir annexe II);
- les règlements effectués, au 31.8.1981, pour les contributions 1981 des Etats s'élèvent à \$ 672.891 (annexe III) (35,60 pour cent);
- des versements anticipés de contributions pour 1982 s'élèvent à \$ 39.927 (annexe III);
- le représentant de la France a annoncé, en outre, un versement effectué en mois d'août, mais non encore parvenu au Fonds, de \$ 313.232 (au titre de 1981) qui réduirait les contributions non encore versés pour 1981 à \$ 903.877 (47,82 pour cent);
- le PNUE a versé, à ce jour, \$ 283.500 (56,70 pour cent) alors que le budget approuvé prévoit \$ 500.000. Un retard apparaît qu'on peut espérer voir comblé avant la fin de l'année;
- la gestion des avoirs du Fonds spécial du PAM fait apparaître, au 31.1.1981, un excédent de \$ 56.000 (= intérêts \$ 260.000 moins frais de gestion \$ 204.000);
- le total des montants ci-dessus s'élève à \$ 2.150.154;
- les fonds qui pourraient être encore versés au titre de 1981 avant le 31.12.1981, peuvent s'estimer comme suit:

PNUE : \$ 200.000

Etats : \$ 250.000

soit \$ 450.000

5.2 Exécution du budget 1981 :

On peut estimer raisonnablement que les dépenses suivantes ont été effectuées ou seront effectuées jusqu'à la fin de 1981.

<u>Section I</u>	<u>engagés.</u>	<u>à engager</u>	<u>Total</u>	<u>%/Budget</u>
<u>Coordonateur nat.</u> Chapitres I et II	\$ 780.000		\$ 780.000	78.78 %
<u>MED POL</u> Chapitres III et IV	\$ 340.000	+ \$ 190.000	\$ 530.000	66.25 %
<u>Centre de Malte</u> Chapitre V	\$ 345.000		\$ 345.000	100 %
<u>Formation</u> Chapitre VI	\$ --	+ \$ 20.000	\$ 20.000	25 %
	-----	-----	-----	-----
	\$ 1.465.000	+ \$ 210.000	=\$ 1.675.000	75,62 %
	=====	=====		
 <u>Section II</u>				
<u>Plan Bleu</u> Chapitre I	\$ 360.000	+ \$ 170.000	\$ 530.000	75,71 %
<u>PAP</u> Chapitres II, III, IV, V, VI	\$ 55.000		\$ 55.000	11,95 %
Chapitre VII <u>Aires protégées</u>	--	+ \$ 10.000	\$ 10.000	8,00 %
	-----	-----	-----	-----
	\$ 415.000	+ \$ 180.000	=\$ 595.000	46,30 %
			-----	
Total général			\$ 2.270.000	64,85 %
			=====	

En comparant aux disponibilités évaluées ci-dessus en 5.1 on peut espérer terminer l'exercice 1981 dans une fourchette de :

- \$ 120.000 à + \$ 330.000

5.3 Exécution du budget de 1982 :

Compte tenu de l'expérience acquise à ce jour et des perspectives d'exécution il y a lieu, en attendant la réunion extraordinaire des Parties contractantes de mars 1982, d'envisager les mesures à prendre pour assurer la continuité de l'action, notamment en ce qui concerne les contrats du personnel actuel pour 1982 et les dépenses de fonctionnement du premier trimestre 1982.

On est amené aux estimations suivantes des besoins de trésorerie à assurer en décembre 1981 pour les trois premiers mois de 1982 :

Section I

-----

Chapitres I et II	\$ 450.000	43,18 %
Chapitres III et IV	\$ 200.000	18,18 %
Chapitres V	\$ 220.000	52,63 %
Chapitre VI	\$ 20.000	25,00 %

Section II

-----

Chapitre I	\$ 170.000	34,00 %
Chapitres II, IV, V, VI	\$ 50.000	9,00 %

Total :	\$ 1.110.000	28,75 %
	=====	=====

Donc les sommes à mobiliser fin 1981 pour le début 1982 s'élèvent à un montant compris entre \$ 1.230.000 et \$ 780.000, suivant les conditions de rentrée des recettes prévues pour 1981.

Il est donc prudent de tabler sur un besoin moyen de \$ 1.000.000, fin 1981, à emprunter suivant des modalités à négocier.

5.4 Recommandations du Bureau en matière budgétaire

Au vu de la situation d'exécution du budget et de la trésorerie, exposée ci-dessus, le Bureau adopte les recommandations suivantes :

- le Coordonnateur s'efforcera de rester, pour les dépenses, dans les limites indiquées aux tableaux des 5.2 et 5.3 ci-dessus;
- les Etats seront invités, avec insistance, à régler avant la fin 1981 leurs arriérés et à anticiper, si possible, leurs versements pour 1982. Il est souhaité que le Directeur exécutif du PNUE fasse des démarches personnelles en ce sens dans les Etats qui n'ont pas réglé leurs cisations;
- des remerciements seront adressés aux Etats ayant anticipé leurs versements pour 1982 (Algérie, Chypre, Libye, Malte);
- les Etats seront invités à régler leurs cisations pour 1982 avant le 30 avril 1982;
- constatant que la longueur des procédures institutionnelles, dans certains Pays membres, les a empêchés, jusqu'à ce jour, de régler leurs contributions aux échéances prévues créant ainsi une crise chronique dans l'équilibre financier du PAM, le Bureau demande au Directeur exécutif d'adresser une lettre particulière à ces Etats pour leur demander de faire un effort spécial en vue de rattraper ces retards en englobant dans la même formalité les contributions de 1981, 1982 et 1983, cette dernière équivalent provisoirement à celle de 1982;

- les Parties contractantes doivent être informés des constatations présentement faites par le Bureau concernant un besoin de trésorerie de \$ 1.000.000 environ, fin 1981, afin de permettre la continuation du programme jusqu'au 31 mars 1982, date à laquelle aura eu lieu la réunion extraordinaire des Parties;
- considérant les règles des Nations Unies concernant l'engagement des dépenses dans les strictes limites des disponibilités du Fonds spécial, le Bureau demande aux Parties contractantes l'autorisation pour le Secrétariat de contracter, en tant que de besoin, un emprunt couvrant les besoins des programmes jusqu'à fin mars 1982, dans les limites de \$ 1.000.000 afin d'éviter l'arrêt du programme au début de 1982;
- le PNUE doit être également informé de la situation actuelle et sollicité très instamment, de porter sa contribution de 1981 aux \$ 500.000 prévus par le budget de 1981;
- le Bureau, ayant pris note de la réunion d'experts gouvernementaux sur les mers régionales qui doit se tenir à Nairobi du 18 au 22 janvier 1982, souhaite que les Parties contractantes, invitées à cette réunion, donnent des instructions à leurs représentants pour que les intérêts de la Méditerranée soient sauvegardés dans les programmes futurs (participations financière du PNUE et appui logistique);
- il est demandé aux Parties contractantes, membres de la CEE d'appuyer l'inscription au budget communautaire de la contribution annoncée à Cannes de \$ 500.000.

#### 6. Questions administratives et financières

Pour l'examen de ces questions le Bureau a invité M. M. Yeroulanos et M. P. Lagos, représentants du Gouvernement grec, à assister à la discussion des points 4 et 5 de l'ordre du jour.

Après avoir discuté de tous les aspects de ces questions le Bureau a adopté les recommandations suivantes :

- le Bureau souhaite que l'Accord de siège entre les Nations Unies et le Gouvernement grec soit signé le plus tôt possible (avant la fin octobre suivant les prévisions du Coordonnateur et de M. Yeroulanos);
- le Bureau souhaite que, dès la signature du sus-dit Accord, l'installation des bureaux du PAM soit effectuée le plus rapidement possible conformément aux prévisions du Coordonnateur exposées au Bureau (disponibilité des locaux en novembre 1981, installations définitive en janvier 1982);
- le Bureau prend acte de l'intention du Gouvernement grec de mettre en application l'Accord de siège dès sa signature et l'en remercie;

- le Bureau demande au secrétariat de négocier avec les organismes compétents des Nations Unies, avec le Gouvernement grec et avec la Banque Centrale de la Grèce, des modalités d'utilisations de la contribution en drachmes du Gouvernement de la Grèce au PAM, aussi simples et rationnelles que possible;
- le Bureau prend acte des décisions du Conseil d'Administration du PNUE, tenu à Nairobi du 13 au 26 mai 1981, en ce qui concerne le PAM et demande au secrétariat de prendre toutes dispositions et effectuer toutes démarches pour en tirer les conséquences et y faire face;
- le Bureau demande au secrétariat d'étudier, en liaison avec lui, les modalités de gestions des fonds qui ne passeront pas par le Fonds spécial durant l'année 1982, année qui sera considérée comme période de transition;
- le Bureau demande au secrétariat de préparer les grandes lignes des documents à soumettre à la Réunion extraordinaire des Parties en mars 1982, notamment les modifications du Règlement intérieur et du Règlement financier, en vue de leur examen par la réunion du Bureau qui est prévue en décembre 1981 à Genève;
- pour la réunion extraordinaire des Parties contractantes et Conférence diplomatique sur le Protocole sur les Aires spécialement protégées en Méditerranée deux dates alternatives ont été retenues, soit la semaine du 15 au 20 mars 1982, soit la semaine du 29 mars au 3 avril 1982. La date choisie sera fixée après consultations avec le Directeur exécutif.

7. Le Président lève la séance à 20 heures le 23 septembre 1981.



ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. Composition du Bureau. Communication adressée par le Gouvernement français au Directeur exécutif.
2. Situation financière. Etat des contributions. Etat des engagements. Echéance prochaines.
3. Etat d'avancement du programme de travail.
4. Gestion alternative des ressources du Plan d'action pour la Méditerranée. Statut de l'Unité. Règlement intérieur. Banque. Coûts de gestion.
5. Transfert de l'Unité de coordination à Athènes. Accord de siège. Disponibilité des locaux. Contribution spéciale en drachmes du Gouvernement de la Grèce.
6. Réunion extraordinaire des Parties contractantes et Conférence diplomatique sur le protocole sur les aires spécialement protégées en Méditerranée.
7. Questions diverses.
8. Prochaine réunion du Bureau.
9. Adoption du compte-rendu.
10. Clôture de la réunion.

## ANNEXE II

## FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA MEDITERRANEE

Etat des contributions au 31 août 1981  
(en dollars E.U.)

Pays	1979-1980 1/ Contributions dômes	Contributions versées (date du versement)	Contributions dômes
( Albanie	2.690	--	2.690 )
Algérie	26.920	26.920 (10.01.80)	--
Chypre	2.690	2.690 (14.11.79)	--
Egypte	21.530	21.530 (18.12.80)	--
Espagne	412.200	412.000 (06.06.80)	200
France	1.564.050	61.224,49 (11.11.77)	
		132.653,06 (16.01.78)	
		68.493,15 (25.05.79)	
		152.941,17 (11.09.79)	
		300.000,00 (21.11.79)	
		275.000,00 (26.12.79)	
		300.000,00 (11.07.80)	
		273.738,13 (16.12.80)	--
		<hr/>	
		1.564.050,00	

Pays	1979-1980 1/ Contributions dûes	Contributions versées (date du versement)	Contributions dûes
Grèce	94.220	11.500 (04.07.78)	
		82.720 (28.09.79)	
		<u>94.220</u>	--
Israël	61.910	15.000 (08.11.79)	
		30.000 (15.02.80)	
		16.910 (25.06.80)	
		<u>61.910</u>	--
Italie	744.610	678.336 (27.02.81)	66.274
Liban	8.070	--	8.070
Libye	43.070	10.350 (12.12.77)	
		32.720 (21.10.80)	
		<u>43.070</u>	--
Malte	2.690	1.192 (24.11.77)	
		1.498 (05.12.79)	
		<u>2.690</u>	--
Monaco	2.690	1.345 (08.11.79)	
		1.345 (06.02.80)	
		<u>2.690</u>	--

1979-1980 1/		Contributions versées		Contributions d0es	
Pays	Contributions d0es	(date du versement)		Contributions d0es	
Maroc	13.460	3.075	(31.10.78)		
		108	(28.11.78)		
		<u>11.277</u>	(13.10.80)		
		13.460		--	
Syrie	5.380	5.380	(19.11.80)		--
Tunisie	5.380	5.380	(28.01.80)		--
Turquie	80.760	17.310,96	(21.05.80)		
		56.270,27	(31.12.80)		
		6.972,00	(03.03.81)		
		<u>206,77</u>	(19.06.81)		
		80.760.00		--	
Yougoslavie	107.680	22.248	(13.02.80)		
		84.580	(23.07.81)		
		<u>106.828</u>		852	
Sub-total	3.200.000	3.121.914,00		78.086.00	
CEE	80.000	40.000,00	(15.02.80)		
		21.356,76	(27.05.80)		
		3.483,96	(17.09.80)		
		4.264,20	(22.09.80)		
		<u>10.895,08</u>	(14.10.80)		
		80.000		--	
TOTAL	3.280.000	3.201.914,00		78.086,00	

## ANNEXE III

Répartition des contributions adoptée pour l'exercice 1981 et 1982  
 Etat au 31.08.81  
 (en dollars E.U.)

Pays	Montants pour 1981	Contributions versées (date du versement)	Montants pour 1982	Contributions versées
Albanie	( 1.472	--	1.692	-- )
Algérie	14.720	14.720 (08.05.81)	16.920	14.892
Chypre	1.472	1.472 (24.08.81)	1.692	1.692
Egypte	11.776	--	13.536	--
Espagne	225.216	--	256.876	--
France	855.232	142.000 (16.12.80) 400.000 (31.07.81)		
		<u>542.000</u>	983.052	--
Grèce	51.520	51.520 (05.05.81)	59.220	20.780
Israël	33.856	10.000 (31.08.81)	38.916	--
Italie	497.536	--	571.896	--

Pays	Montants pour 1981	Contributions versées (date du versement)	Montants pour 1982	Contributions versées
Liban	4.416	--	5.076	--
Libye	23.552	--	27.072	--
Malte	1.472	1.472	1.692	(19.05.81) 2.563
Maroc	7.360	--	8.460	--
Monaco	1.472	1.472	1.692	(01.06.81) --
Syrie	2.944	--	3.384	--
Tunisie	2.944	--	3.384	--
Turquie	44.160	42.535,32	50.760	(19.06.81) --
Yougoslavie	58.880	--	67.680	--
	<u>1.840.000</u>	<u>672.891,32</u>	<u>2.115.000</u>	<u>39.927</u>
EEC	50.000	--	500.000	--
	<u>1.890.000</u>	<u>672.891,32</u>	<u>2.615.000</u>	<u>39.927</u>
PNUE	500.000	283.000	--	--